Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260321-2026_03_21_03-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°1
DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 Mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUENOLE, Maire.

Date de convocation : le 17 Mars 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BELLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre d'absents : 00
Nombre de procurations : 00
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260321-2026_03_21_03-DE

2026-03-21-03

ET ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLOZEVET.

Election des adjoints

Sous la présidence de Madame GUENOLE Claudie, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, **par 19 voix pour et 4 abstentions (LAGADEC Patrice, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, LECLERE Loïc, TANGUY Dominique)**, décide de **fixer à 5 le** nombre des adjoints au Maire de la commune.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner en respectant la parité. A l'issue de ce délai, La Maire a constatée qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) :4
Nombre de suffrages blancs (article L 65 du code électoral) 0
Nombre de suffrages exprimés (b – c) 19
Majorité absolue 10

A obtenu :

Liste de Monsieur KERE Bernez **19 (dix-neuf) voix**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260321-2026_03_21_03-DE

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur KERE Bernez. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

- Premier Adjoint : Monsieur KERE Bernez
- Deuxième Adjointe : Madame BREMAUD Brigitte
- Troisième Adjoint : Monsieur GOYAT David
- Quatrième Adjointe : Madame ZILLER Fanny
- Cinquième Adjoint : Monsieur BOURDON Fabien

Pour copie certifié conforme,
A Plozévet, le 21 Mars 2026.

La Maire,
Claudie GUENOLE.

